



Assemblée Nationale
Député de la 5ème circonscription
de l'Isère en Bourgogne

Assemblée Nationale
Député de la 5ème circonscription
de l'Isère en Bourgogne

REPUBLIQUE FRANÇAISE
BRET - LAURE - TRAMBERT

Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministre Marie-Françoise
Lagarde, 10, Esplanade de la Santé
15, Avenue Daubigny
75017 PARIS CEDEX 13

Paris-Cluses, le 18 juillet 2017

Mme Marie-Françoise Lagarde

Ministère des Solidarités

Par ailleurs, il est prévu que les établissements concernés par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 soient soumis à un régime de financement spécifique au sein de la Sécurité Sociale (SSO).

L'objectif de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 est de garantir la pérennité de la SSO. Les conséquences en matière de dépenses sont donc prises en compte.

La loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 est le résultat de la concertation de l'Assemblée Nationale et du Gouvernement. Elle est donc le fruit d'un processus démocratique et transparent.

En outre, il est prévu que les établissements concernés par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 soient soumis à un régime de financement spécifique au sein de la Sécurité Sociale (SSO).

La prise en compte des besoins des établissements de santé est un enjeu majeur de la politique de santé publique. Il est donc essentiel que les établissements de santé soient financés de manière équitable.

Enfin, il est prévu que les établissements concernés par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 soient soumis à un régime de financement spécifique au sein de la Sécurité Sociale (SSO).

Je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Cette lettre est envoyée en vertu de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017. Elle est destinée à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement.

Conformément à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2017, les établissements de santé sont soumis à un régime de financement spécifique au sein de la Sécurité Sociale (SSO).

Enfin, il est prévu que les établissements concernés par le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2017 soient soumis à un régime de financement spécifique au sein de la Sécurité Sociale (SSO).

Au vu de mon attachement à la Sécurité Sociale, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Député de Jura

Marie-Christine DALLOZ